

DÉCISION N^o : 2005-MC-1018

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 749050

DOSSIER N^o : 22138

Objet : Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust
Demande de visa

Vu la demande présentée le 14 mars 2005;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 de la Norme canadienne 44-101, *Placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 22 mars 2005 de Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust concernant le placement d'un maximum de 6 250 000 actions ordinaires au prix de 14,45 \$ l'action.

Le visa prend effet le 22 mars 2005.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

SGA/lb